Université PANTHÉON - ASSAS (PARIS II) **U.E.F.2**

Droit - Economie - Sciences Sociales **2063**

Melun

Session : Mai 2019

Année d'étude : Première année de licence en Droit - parcours classique et réussite

Discipline : ***Droit constitutionnel II***
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 2)

Titulaire(s) du cours :
M. Quentin EPRON

Les étudiants devront traiter un seul sujet au choix.

Aucun document autorisé.

Durée de l'épreuve : 3 heures.

1. Sujet de dissertation :

Les relations entre le Président de la République et l'Assemblée nationale sous la Vème République.

2. Commentaire de texte :

Vous commenterez le texte suivant, extrait d'un article de Pierre Avril[1] :

« L'impact de l'élection présidentielle sur le fonctionnement politique du régime structurellement parlementaire établi par la Constitution a connu trois phases, de sa normalisation espérée à la clôture quinquennale en passant par la contradiction ouverte.

« 1. *1962 à 1986*. L'élection présidentielle a immédiatement réorienté autour d'elle toute la vie politique, à commencer par les ambitions de partis – qu'elle visait à écarter des décisions suprêmes !

[1] Pierre Avril, « Un été indien pour la Vème République », *Le Débat*, 2018/1, n°198, p. 173-175.

C'est le constat désabusé que fit le Général en décembre 1965 après le premier tour qui le mit en ballottage : il l'imaginait comme une espèce de référendum et il découvrit qu'elle ouvrait aux partis un nouvel espace. Bien loin d'être un avatar du référendum plébiscitaire qu'il avait pratiqué et qui mettait entre parenthèses la représentation parlementaire et les partis, elle se greffait sur le fonctionnement des autres rouages de la Constitution, désormais réactivés par la levée de l'hypothèque algérienne.

« La crise de 1968 en apporta une éclatante démonstration lorsque de Gaulle tenta de recourir à nouveau au référendum pour reprendre la situation en main : ce fut la dissolution de l'Assemblée, à l'initiative du Premier ministre Georges Pompidou, qui dénoua la situation. Et l'échec de l'ultime référendum-question de confiance entraîna son départ l'année suivante. L'élection de Pompidou consacra l'enracinement de l'élection présidentielle, mais en l'inscrivant dans le cadre parlementaire du régime, avec la bipolarisation qui s'ensuivit du fait de l'intégration de la gauche dans le nouveau système de la gauche, autour du Parti socialiste dirigé par François Mitterrand. La victoire de Mitterrand en 1981 semblait définir la configuration stabilisée de la Ve République : deux camps, identifiés à deux partis dominants qui, associés aux formations satellites, régnaient alternativement sur la vie parlementaire sous la direction d'un Président que ces partis avaient vocation à porter au pouvoir.

« L'articulation entre l'élection présidentielle et les ressorts parlementaires de la Constitution semblait donc réalisée.

« 2. *1986 à 2002*. La combinaison apparemment réussie n'en était pas moins fragile, dès lors que le pouvoir présidentiel ne pouvait s'exercer qu'au travers d'un gouvernement soutenu par une majorité à l'Assemblée nationale. Jusque-là, les élections législatives intervenant en cours de septennat avaient satisfait cette condition, mais elle n'avait rien d'automatique : dès la réélection du Général en décembre 1965, Jacques Fauvet avait évoqué un « troisième tour », celui des législatives de 1967, qui pouvait remettre en question le pouvoir présidentiel, puisque son gouvernement était responsable devant l'Assemblée. La menace en fut effectivement agitée en 1967, en 1973 et en 1978, mais il semblait que seule l'élection présidentielle fût capable de provoquer l'alternance, comme elle le fit en 1981. François Mitterrand avait aussitôt dissous l'Assemblée pour s'y assurer dans la foulée une majorité socialiste.

« Latente jusque-là, la contradiction inhérente à l'asymétrie des mandats, et donc des scrutins, allait bientôt se manifester ; elle révéla l'épuisement de l'élection présidentielle, régulièrement contredite en 1986, 1993 et 1997 par les élections législatives. Les trois cohabitations qui s'ensuivirent entraînèrent, comme on sait, un retour à la lettre constitutionnelle. On sait aussi combien cette situation semblait déranger les habitudes du monde politique qui attendait la fin de la « parenthèse » pour les retrouver. Or la dernière parenthèse dura cinq ans et risquait de se perpétuer (le calendrier électoral faisait précéder la prochaine élection présidentielle par des élections législatives qui auraient été déterminantes). L'instauration du quinquennat et l'inversion du calendrier électoral furent alors décidées afin d'en écarter la perspective et de restaurer l'autorité d'une fonction présidentielle qui concentrait toutes les ambitions – à commencer par celle du Premier ministre.

« 3. *2002-2017*. L'élection présidentielle n'est plus seulement la « mère des élections » qu'elle était depuis 1965, elle est désormais la seule élection nationale décisive, puisque, la suivant d'un mois, les législatives n'en sont que le « troisième tour » au sens propre : celui qui s'inscrit politiquement dans le résultat du tour précédent (un désaveu du vote de mai par celui de juin étant peu vraisemblable). La clôture institutionnelle du système est donc achevée, qui assure au Président, pour la durée de son mandat, le soutien d'une majorité disciplinée à l'Assemblée (les mésaventures de François

Hollande avec les frondeurs du groupe socialiste résultent de l'exceptionnelle légèreté qu'il manifesta, dans ce domaine comme dans les autres, en ne se souciant pas des investitures distribuées par son adversaire des primaires, Martine Aubry, première secrétaire du PS).

« L'épuisement de l'élection présidentielle constaté de 1986 à 1997 est-il pour autant surmonté par cette prothèse institutionnelle ? À en juger par les déceptions accumulées depuis, il serait hasardeux de l'affirmer (…) ».